



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11663/Add.21
2 février 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
dans le secteur Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements intervenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de janvier 1976.

1. L'activité est demeurée relativement faible pendant tout le mois.

2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement, pendant la journée, cinq positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 11 ¹/₁ (CA 1799-2788), 14 (CA 1838-2734) (sauf du 4 au 6, les 8, 10 et 12, du 26 au 28 et le 30 janvier), 18 (CA 1880-2740) (sauf du 3 au 7 et le 12 janvier), 19 (CA 1907-2749) (sauf les 5 et 12 janvier) et 33 (CA 2004-2904) (sauf les 4 et 19 janvier).

3. Il y a eu 56 cas de tirs effectués à travers la LDA ou à travers la ligne séparant le territoire libanais du territoire occupé par Israël, et trois franchissements de la LDA. Ces incidents ont été signalés comme suit :

a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé des tirs d'armes individuelles les 1er, 2, 4, 9, 10, 11, 13 et 22 janvier, des tirs d'armes automatiques les 2, 4, 9, 10, 11, 13, 14, 19 et 25 janvier, des lancements de fusées éclairantes le 19 janvier et des tirs de mortier et d'artillerie le 25 janvier, tous effectués par les forces israéliennes.

b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé des tirs d'armes automatiques provenant des forces israéliennes les 1er, 2, 3, 7, 8, 10, 13, 15, 16, 19, 20 et 21 janvier.

c) Le PO Ras (CA 1920-2735), au sud-est du village de Maroun Er Ras, a signalé un tir de mortier par les forces israéliennes le 12 janvier.

d) Le PO Mar (CA 1998-2921), au sud-est du village de Merkaba, a signalé les lancements de fusées éclairantes le 1er janvier, des tirs de mortier les 2, 7, 9, 10, 16, 17, 20 et 24 janvier, un tir d'armes individuelles le 9 janvier et un tir d'armes automatiques le 13 janvier, tous effectués par les forces israéliennes. Il a aussi signalé des franchissements de la LDA par les forces israéliennes les 8 et 9 janvier (pénétration maximum de 100 mètres dans chaque cas).

¹/₁ CA : coordonnées approximatives.

e) Le PO Khiam (CA 2071-3025), au sud du village d'El Khiam, a signalé des tirs d'artillerie par les forces israéliennes les 2, 7 et 9 janvier et par des forces non identifiées à l'est du PO le 20 janvier. Il a aussi signalé un franchissement de la LDA par les forces israéliennes le 18 janvier (pénétration maximum de 1 000 mètres).

4. Dix-sept survols ont été signalés au cours de la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 1er, 6, 10 et 25 janvier (deux par jour), les 13, 15 et 20 janvier (un par jour) et les 14 et 22 janvier (trois par jour).

5. Les autorités libanaises ont déposé 40 plaintes au cours de la période considérée :

a) Vingt-trois plaintes selon lesquelles des projectiles tirés par les forces israéliennes seraient tombés en territoire libanais le 31 décembre, et les 1er, 2 et 3 janvier, entre le 5 et le 10 janvier et les 12, 13, 16, 19, 20, 22, 23, 24 et 30 janvier (une plainte par jour) et les 4 et 17 janvier (deux plaintes par jour). Six de ces plaintes ont été confirmées par les observateurs de l'ONU, sauf pour ce qui est des dommages matériels.

b) Douze plaintes concernant des survols par des avions à réaction des forces israéliennes les 1er, 6, 10, 13, 15, 20, 22, 25, 27 et 28 janvier (une plainte par jour) et le 14 janvier (deux plaintes). Neuf de ces plaintes ont été confirmées.

c) Une plainte selon laquelle un navire de guerre des forces israéliennes aurait pénétré dans les eaux territoriales libanaises le 1er janvier. La plainte n'a pas été confirmée.

d) Deux plaintes selon lesquelles des patrouilles des forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais à proximité d'Aadeisse (CA 2011-2955) les 26 et 28 janvier; en outre, au cours du raid du 26 janvier, deux citoyens libanais auraient été enlevés. Ces plaintes n'ont pas été confirmées.

e) Une plainte selon laquelle les forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais avec un bulldozer et une escorte motorisée à proximité du poteau-frontière 19 le 30 janvier. Cette plainte n'a pas été confirmée.

f) En outre, une plainte accompagnée d'une demande d'enquête par les observateurs militaires de l'ONU a été déposée (voir par. 6 ci-après).

6. Selon la plainte mentionnée au paragraphe 5 f), le 22 janvier à 23 h 20 TU, une patrouille des forces israéliennes aurait pénétré en territoire libanais à proximité de Mazraat Ez Zalloutiye (CA 1734-2795) et dynamité deux maisons, endommageant une automobile et causant d'autres dégâts matériels. L'enquête a eu lieu le 23 janvier. La plainte a été confirmée en ce qui concerne la destruction de deux maisons, les dégâts causés à une automobile et les autres dégâts matériels.

